RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-16**	**Objet : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières**

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Caroline BARBOSA-BRINET, conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire donne lecture de l'article L 2241.1 du code général des collectivités territoriales :

« Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19. Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Il précise donc le bilan pour 2023 :

◆ **Acquisitions** :

◆ Parcelle AK 12 d'une superficie de 900 m2
-Vendeur : SCI Bergevin
-Montant : 466.73€ (achat et frais)

◆Parcelles AE 176 et AE 177 d'une superficie de 1 014 m2
-Vendeur : Consorts Filliau
-Montant : 9 109.25€ (achat et frais)

◆Parcelle AM 344 d'une superficie de 248 m2
-Vendeur : Société ATOMIK
-Montant : 166.10€ (achat et frais)

◆Parcelles AK 33 AK 34 AK 35 d'une superficie de 5 220 m2

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240325-DEL16-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024

-Vendeur : Consorts Hermelin
-Montant : 1 827€ (achat)

◆Parcelles AB 157 d'une superficie de 42 m2
-Vendeur : Terres de Loire Habitat
-Montant : 163€ (achat et frais)

◆Parcelles AE 262 d'une superficie de 441 m2 et ensemble immobilier
-Vendeur : Consorts Brisset
-Montant : 152 681.01€ (achat et frais)

◆Parcelles AI 1210 AI 1211 d'une superficie de 18 m2
-Vendeur : Consorts Savignard
-Montant : 312€ (achat et frais)

◆Parcelles AI 1199 AI 1115 d'une superficie de 908 m2
-Vendeur : Terres de Loire Habitat
-Montant : 187€ (achat et frais)

◆Parcelles AN 303 d'une superficie de 573 m2
-Vendeur : Terres de Loire Habitat
-Montant : 1€ (achat)

◆ **<u>Cessions</u> : Néant**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve le bilan des acquisitions et des cessions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 19/03/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Caroline BARBOSA-BRINET

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240325-DEL16-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024